

# Règlement Intérieur du Logement

Gestion des déchets, respect du voisinage et règles de la copropriété

## 1. Respect du Voisinage & Sérénité des Lieux

### Tranquillité sonore

- **Bruits & Nuisances** : Afin de préserver la tranquillité de tous les occupants de l'immeuble, le volume de la télévision, de la musique et des conversations doit rester modéré à toute heure.
- **Heures de repos** : Une vigilance accrue est demandée entre **22h00 et 7h00** (tapage nocturne strictement interdit).
- **Fêtes et rassemblements** : Les soirées festives et fêtes bruyantes sont formellement interdites au sein du logement et des parties communes.

### Usage des balcons et terrasses

- Ne secouez pas de tapis, balais ou chiffons par les fenêtres ou depuis les balcons.
- Le séchage du linge sur balcon/terrasse doit rester discret et ne pas dépasser la hauteur de la garde-corps.

## 2. Gestion des Déchets & Tri Sélectif

### Consignes de tri

- **Bac Jaune (Tri Sélectif)** : Emballages plastiques, cartons, briques alimentaires, canettes et papiers.  
\*(Jetez les emballages en vrac, sans sac fermé)\*.
- **Bac Noir / Gris (Ordures Ménagères)** : Déchets non recyclables et restes alimentaires, obligatoirement emballés dans des sacs poubelles fermés.
- **Verre** : Bouteilles, pots et bocaux en verre doivent être déposés dans les conteneurs à verre publics de la commune (ne pas jeter dans les bacs de l'immeuble).

### Local poubelles & Encombrants

- **Rangement** : Les déchets doivent être déposés **à l'intérieur des bacs** prévus à cet effet. Aucun sac ne doit être laissé au sol dans le local ou les parties communes.
- **Encombrants** : Les cartons de grand format, meubles ou appareils électroniques ne doivent pas être déposés dans le local poubelles. Ils doivent être acheminés en déchèterie municipale.

## 3. Règles de Copropriété & Bonnes Pratiques

## Parties communes

- **Propreté** : Le hall d'entrée, la cage d'escalier, les couloirs et l'ascenseur doivent rester libres et propres en tout temps. Il est interdit d'y entreposer des objets personnels (vélos, trottinettes, poussettes, chaussures, sacs poubelles).
- **Sécurité & Accès** : Veillez à toujours bien refermer la porte d'entrée principale de l'immeuble pour garantir la sécurité de la copropriété.

## Tabac, Animaux & Sécurité

- **Espaces non-fumeurs** : Il est strictement **interdit de fumer ou vapoter** dans l'ensemble du logement ainsi que dans toutes les parties communes de l'immeuble.
- **Animaux de compagnie** : Sous réserve d'accord préalable (selon bail/contrat), les animaux doivent être tenus en laisse dans les parties communes et ne doivent causer aucune nuisance sonore ou de propreté.

**Note importante** : Le non-respect répété du règlement intérieur ou du règlement de copropriété peut faire l'objet de signalements formels et entraîner la fin anticipée du contrat de location.

## Un doute ou une question sur les règles du logement ?

L'équipe **ImmoAide** reste à votre disposition. Contactez-nous ou consultez votre **Espace Locataires** sur [immoaide.fr](https://immoaide.fr).